

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT***une demande de crédit d'investissement de frs 300'000.- pour la réalisation des travaux de sécurisation du bâtiment de l'Hôtel de Ville***

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La sécurisation du bâtiment de l'Hôtel de Ville est une préoccupation de la Municipalité. Le but de la démarche est double : D'une part, améliorer la sécurité contre le feu et, d'autre part, éviter au maximum les effractions dans le bâtiment. Un mandat a été attribué dans le courant du mois d'avril 2008 à un bureau d'ingénieurs-conseils afin de mener à bien cette étude de sécurisation globale du bâtiment. La solution retenue prend en compte la mise à jour des systèmes de détection feu, la signalisation d'urgence, la sécurisation partielle du bâtiment en matière d'effraction et la sécurisation au feu d'une partie des documents sensibles dans les services.

1. Types d'actions préconisées

Les mesures proposées visent 3 domaines d'intervention :

A) Sécurité contre les effractions

Les mesures préconisées concernent le maintien de la sécurisation des entrées du bâtiment et des vitrages du rez-de-chaussée donnant sur la cour.

Il est difficile de garantir la sécurité du bâtiment avec un système de clés mécaniques à ses entrées. La perte ou la disparition d'une seule clé nécessite le remplacement de tous les cylindres des portes d'entrée.

Il est prévu que les trois portes d'entrée du bâtiment soient munies d'un lecteur de badges électroniques permettant une grande souplesse au niveau de la gestion des accès, puisque ceux-ci sont paramétrables depuis un poste informatique.

La salle des expositions est déjà équipée d'installations de sécurité allant de barreaux sur plusieurs fenêtres à des détecteurs volumétriques. La protection périphérique existante pour cette entité est jugée suffisante.

En ce qui concerne le bâtiment n°2, les fenêtres donnant sur la cour (Service informatique et archives) devront être équipées de nouveaux barreaux identiques à ceux posés sur les autres fenêtres donnant sur la cour.

B) Sécurité feu

Cet aspect sécuritaire doit être traité sous deux points distincts, qui sont : les équipements techniques liés à la sécurité feu et la gestion d'un plan d'évacuation des personnes se trouvant dans le bâtiment.

- A) Équipements techniques du bâtiment

Les mesures à prendre consistent en le contrôle et la mise à niveau des équipements existants de détection feu, de signalisation et de transmission d'alarme, la mise à niveau de 36 détecteurs existants, l'adjonction de 5 poussoirs et de 25 détecteurs feu dans les locaux qui contiennent des documents à protéger.

Il est également prévu de remplacer la centrale de détection incendie. En effet, l'entreprise qui entretient cet équipement a mis l'accent sur la nécessité de remplacer l'installation car, d'ici moins de deux ans, il ne sera plus possible de trouver des pièces de rechange pour celle-ci.

De même, la gestion des équipements supplémentaires sur les centrales de contrôle et de transmission des alarmes sera prise en compte.

- B) Plan d'évacuation en cas d'incendie

La création d'un plan d'évacuation du bâtiment comprend : la préparation et la mise en place dans les étages des plans signalant les chemins de fuite ainsi que les équipements techniques (extincteurs, détecteurs de fumée et éclairage de secours).

La formation du personnel d'encadrement en cas d'incendie fera partie intégrante de la démarche ; en effet, elle est nécessaire au bon déroulement d'un plan d'évacuation. Cette formation visera aussi bien la préparation de responsables par étage que celle du personnel de conciergerie pour l'ensemble du bâtiment. Elle portera aussi sur le point de rassemblement et les consignes d'évacuation.

- C) Protection des dossiers/archives

Cette démarche vise à permettre aux utilisateurs des locaux de l'Hôtel de Ville, de pouvoir protéger, en cas de feu, certains documents irremplaçables, qui devraient rester à portée de main des différentes entités utilisatrices, pour des raisons de fonctionnement.

Afin de restreindre au maximum l'achat d'un équipement spécifique, un sondage a été réalisé auprès des services pour identifier le type de documents nécessitant une protection. Les différentes particularités de ceux-ci, le volume de stockage nécessaire ainsi que le déplacement dans d'autres bâtiments protégés, ont été pris en compte dans la réflexion. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de cette analyse :

Entité concernée	Contenants	Contenu
RH	3 armoires pour dossiers suspendus 1 armoire pour 50 classeurs	Dossiers du personnel Archives RH
GRF	1 coffret à clé 2 armoires pour 50 classeurs	Gestion des clés spécifiques Règlements, conventions, papiers officiels
CTG	1 coffret à clé	Gestion des clés spécifiques
ARCH	1 armoire pour 50 classeurs 1 meuble pour dossiers suspendus	Documents historiques en traitement
CC	1 armoire pour 50 classeurs	Correspondance, préavis et rapport originaux en attente d'être archivés, PV de tous les scrutins électoraux
URBAT	1 armoire pour 300 clés 1 armoire pour 50 classeurs	Gestion générale des clés Règlements originaux, certificats clés, documents officiels.

De manière générale, les plans en annexe aident à bien comprendre les différents éléments traités dans les trois volets de la démarche sécurisation évoquée ci-dessus.

2. Description des travaux à réaliser :

Les travaux à entreprendre pour la réalisation des mesures préconisées consistent en finalité en:

- la pose et le raccordement d'une centrale d'alarme incendie et de plusieurs sirènes sono-évacuation dans le bâtiment ;
- l'installation de 3 lecteurs informatiques de contrôle d'accès sur les portes d'entrée des bâtiments ;
- différentes retouches de peinture et le traitement coupe-feu des passages de câbles suite aux travaux ;
- l'adjonction de 25 détecteurs feu dans les locaux administratifs des différents étages ;
- la fourniture et la pose de barreaux sur les 4 fenêtres des locaux du Service informatique et des archives, donnant sur le parking de l'Hôtel de Ville ;
- le remplacement de la centrale de détection incendie devenue trop vétuste pour garantir sa maintenance par le fournisseur.

3. Coût et financement

Le tableau ci-dessous illustre, par CFC, le coût global des mesures qui sont proposées, à savoir :

CFC	Descriptifs	Montants	
232	Installations de courant fort	6'500.00	
233	Lustrerie de secours	1'100.00	
236	Installations de courant faible	76'500.00	
272	Serrurerie	8'600.00	
273	Menuiserie	3'300.00	
285	Peinture	8'300.00	
	Total CFC 2		104'300.00
362	Détection incendie	19'500.00	
371	Coupe-feux	3'400.00	
	Total CFC 3		22'900.00
524	Frais de reproduction	1'300.00	
545	Intérêts	3'000.00	
	Total CFC 5		4'300.00
600	Divers & Imprévus	25'000.00	
611	Coffres et meubles	100'000.00	
681	Signalétique de secours	3'300.00	
696	Extincteurs	2'200.00	
	Total CFC 6		130'500.00
810	Honoraires	38'000.00	
	Total CFC 8		38'000.00
	Total T.T.C.		300'000.00

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à frs 39'100.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, frs 5'100.-, l'amortissement, frs 30'000.-, et les frais d'entretien, frs 4'000.-.

4. Planning

Sous réserve de votre acceptation du crédit d'ouvrage, le planning est le suivant :

	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
Acceptation du crédit d'ouvrage						
Finalisation du projet						
Appels d'offres						
Adjudication des travaux						
Travaux						
Mise en service						

◆◆◆◆◆

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de sécurisation du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

Article 2: Un crédit d'investissement de frs 300'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3104 « Sécurisation Hôtel de Ville 2010 » et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic



C. Pillonel

Le Secrétaire adjoint a.i



Y. Martin

Annexes : plans des étages

Délégué de la Municipalité : Monsieur P.-A. Treyvaud

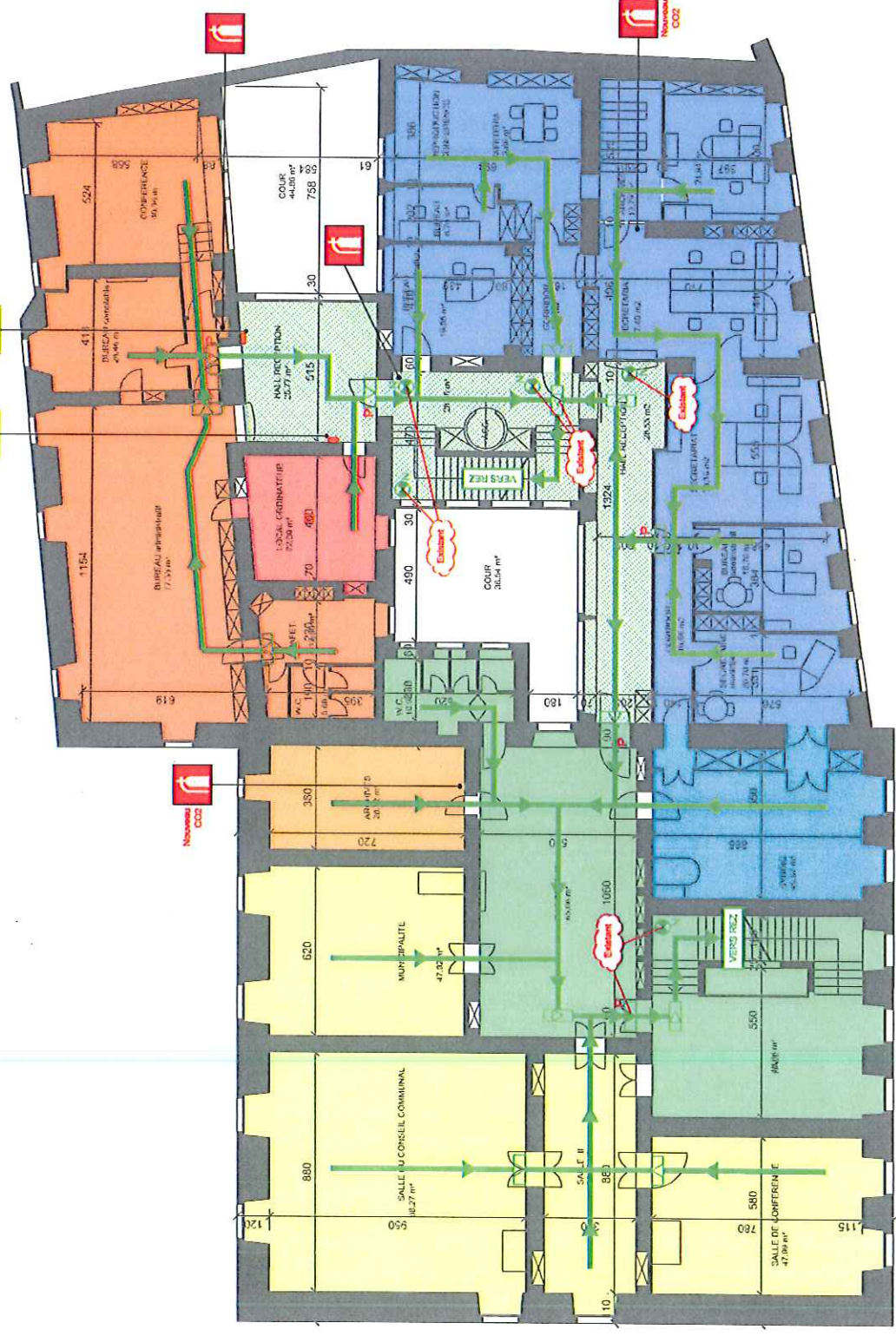
- Zone publique jour / nuit
- Zone publique jour (administration)
- Serrure antipanique avec poignée verticale verte, plombée
- Serrure avec pommelou et poignée
- Serrure avec poignée, poignée
- Ferme porte "automatique ou mécanique"
- Oculus
- Lecteur de badge
- Centrale
- Dépôt clés
- Grilles
- Interrupteur à clé
- Poussoir
- Interrupteur coup de poing
- Gâche électrique
- Sommier
- Cylindre avec bouton tournant
- Cylindre électrique
- Cylindre mécanique
- Porte de fuite
- Contact magnétique
- Contact de PEN
- Exit contrôlé
- Caméra de surveillance
- Détecteur de fumée
- Poussoir feu
- Détecteur volumétrique
- Tableau de rappel feu
- Extincteur
- Eclairage de secours
- Eclairage de secours portatif
- Eclairage de secours porte de sortie
- Panneau sans lampe
- Signalisation de secours
- Chemin de fuite



HOTEL DE VILLE
Yverdon-les-Bains
REZ-DE-CHAUSSEE

19, ch. du Champ d'Anor CP 336, CH - 1211 Genève 19
 tél. +41 22 929 12 12 fax. +41 22 798 44 14
 ledg@schler.ch www.schler.ch
 14.05.2008 FJ/Von Modif. m) 08.03.2010 FJ/Ven

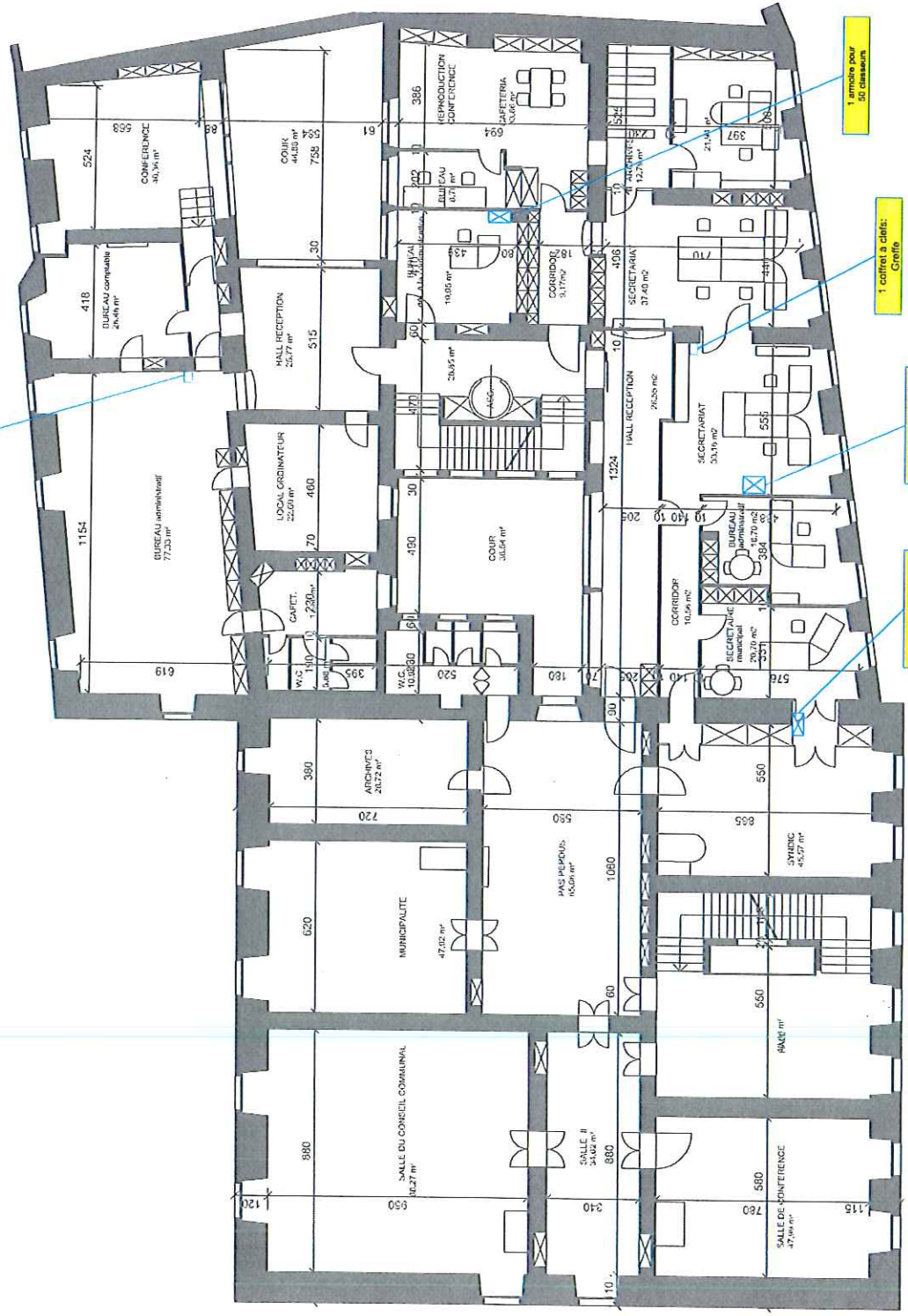
- Zone publique jour / nuit
- Zone publique jour (administration)
- Serrure antipanique avec poignée verticale verte, plombée
- Serrure avec poignée et poignée
- Serrure avec poignée, poignée
- Ferme porte "automatique ou mécanique"
- Oculus
- Lecteur de badge
- Centrale
- Dépôt clés
- Grilles
- Interrupteur à cle
- Poussoir
- Interrupteur coup de poing
- Gâche électrique
- Sonnerie
- Cylindre avec bouton tournant
- Cylindre électrique
- Cylindre mécanique
- Porte de fuite
- Contact magnétique
- Contact de PEN
- Exit contrôleur
- Caméra de surveillance
- Détecteur de fumée
- Poussoir feu
- Tableau du rappel feu
- Extincteur
- Eclairage de secours
- Eclairage de secours portatif
- Eclairage de secours porte de sortie
- Panneau sans lampe
- Signalisation de secours
- Chemin de fuite



HOTEL DE VILLE
Yverdon-les-Bains
1er ETAGE

19, ch. du Champ d'Anier, CP 336, CH - 1211 Genève 19
tél: +41 22 929 12 12 fax: +41 22 798 44 14
icigo@scherler.ch www.scherler.ch
14.05.2008 Fj/Ven Modif. j) 23.11.2009 Fj/Ven

-  Zone publique jour / nuit
-  Zone publique jour (administration)
-  Serrure antipanique avec poignée verticale vorte, plombée
-  Serrure avec pommeau et poignée
-  Serrure avec poignées, poignée
-  Forme porte "automatique ou mécanique"
-  Oculus
-  Lecteur de badge
-  Contrôle
-  Dépôt clés
-  Grilles
-  Interrupteur à clé
-  Poussoir
-  Interrupteur coup de poing
-  Gâche électrique
-  Sonnerie
-  Cylindre avec bouton tournant
-  Cylindre électrique
-  Cylindre mécanique
-  Porte de fuite
-  Contact magnétique
-  Contact de PEN
-  Exit contrôlé
-  Caméra de surveillance
-  Détecteur de fumée
-  Poussoir feu
-  Tableau de rappel feu
-  Extincteur
-  Eclairage de secours
-  Eclairage de secours portatif
-  Eclairage de secours porte de sortie
-  Panneau sans lampe signalisation de secours
-  Chemin de fuite



1 coffret à clés: CTG

1 armoire pour 50 classeurs

1 coffret à clés: Grille

1 armoire pour environ 30 classeurs

1 armoire pour 50 classeurs

HOTEL DE VILLE

Yverdon-les-Bains

1er ETAGE

19, ch. du Champ d'Anor CP 336, CH - 1211 Genève 19
 tél: +41 22 929 12 12 fax: +41 22 798 44 14
 icspo@scherler.ch www.scherler.ch
 14.05.2008 Fj/Ven Modif. h) 03.03.2010 Fj/Ven



SECURITE DOSSIERS / ARCHIVES

